

Une moisson peu abondante

Écrit par Bertin Ekani

Mercredi, 11 Mai 2011 07:48 - Mis à jour Mercredi, 11 Mai 2011 08:33



Les rideaux sont tombés sur la 11^{ème} session ordinaire administrative le 30 avril dernier sans que l'Assemblée Nationale ait épuisé les **45 affaires** importantes inscrites à son ordre du jour. Seulement **18** affaires ont été examinées et adoptées.

Certes, les députés ont exercé leur pouvoir législatif, mais la moisson est jugée globalement peu abondante. Cela est imputable à certains aléas, notamment aux empêchements de certains ministres qui n'ont pas pu répondre aux sollicitations des commissions permanentes, voire de la plénière. Il y a aussi l'inscription tardive de certaines affaires par le gouvernement.

En dépit de rares violences qui secouent le monde d'aujourd'hui, la chambre basse a, au cours de cette session ordinaire, organisé deux séances avec le gouvernement, dont l'une consacrée à l'interpellation et l'autre aux questions orales avec débat. Elle a été également marquée par des plénières qui se sont révélées moins animées que prévues. Cela témoigne, nous en sommes persuadés, de la «bonne santé» de la démocratie dans notre pays.

Mais la démocratie, ce ne sont pas seulement les échanges conviviaux intervenus entre le gouvernement et les députés. La démocratie c'est aussi le respect des agendas de travail, des textes en vigueur et des principes généraux. Au regard de ce qui précède, il sied d'affirmer qu'en fin de compte, on est bien loin des attentes des populations.

En effet, au cours de cette 12^{ème} législature, la disponibilité de l'Exécutif à se soumettre au contrôle parlementaire n'est pas souvent acquise. Bien que prescrites par l'article 147 du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, l'interpellation, la question orale, la question écrite, les questions d'actualité, l'audition en commission et l'enquête parlementaire sont régulièrement boycottées par les membres du gouvernement.

En la matière, l'Assemblée Nationale joue pleinement sa partition, mais les membres du

Une moisson peu abondante

Écrit par Bertin Ekani

Mercredi, 11 Mai 2011 07:48 - Mis à jour Mercredi, 11 Mai 2011 08:33

gouvernement très imbus de leur personnalité puisque rassurés de terminer le mandat avec le Président de la République en 2016, ne daignent répondre aux questions des élus du peuple. Ces ministres peu scrupuleux et «incontournables», défient chaque jour l'Assemblée nationale. Ainsi, ils sont protégés par le vide crée par l'absence de la motion de censure qui pesait hier sur eux comme une épée de Damoclès bénéficiant, ainsi des avantages dus à la constitution du 20 janvier 2002. Dès lors, on ne peut s'étonner du peu d'engouement des membres du gouvernement à se bousculer au portillon de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, les députés ne sont pas exempts de tout reproche dans la moisson jugée peu abondante de cette 11ème session.

En fait, la législature en cours a généré des habitudes qui n'honorent pas les animateurs de cette institution. Ces derniers temps, avec la fin imminente de leur mandat, les députés effectuent une course de fond pour tenter de réaliser les promesses qu'ils ont faites à leurs électeurs lors de la dernière campagne. Bien souvent mal élus, certains d'entre eux ne participent plus au débat parlementaire au motif qu'ils se rendent dans l'Hinterland pour accomplir des missions sociales. Il ne leur revient pas de faire des réalisations dans leur localité. Cette tâche incombe un tant soit peu au gouvernement. Le prétexte bien connu est qu'ils vont rendre compte à leurs mandants.

A chaque vérification des présences avant les plénières ou autres séances de l'Assemblée, on ne compte pas moins de 44 excusés contre 93 présents. Ces absences ne sont pas souvent motivées. Quelques fois, les députés qui ne participent pas aux sessions sont très souvent à Brazzaville. Sans jouer à la délation et faire le mauvais procès, certains d'entre eux ne jugent pas utile de prendre part aux sessions.

Et pourtant, le règlement intérieur de 'Assemblée Nationale en son article 84 est clair. Sauf empêchement motivé, les députés sont tenus de prendre part aux séances de l'Assemblée Nationale auxquelles ils sont convoqués. Toute absence non justifiée entraîne la suspension de l'indemnité de session sur décision du président de l'Assemblée Nationale prise en réunion du Bureau.

En substance, cet article dit que les députés empêchés sont tenus d'obtenir une autorisation d'absence auprès du président de l'Assemblée Nationale. A ce jour, personne ne peut dire combien de députés ont respecté cette disposition.

Dans leur pratique quotidienne, les députés choisissent désormais de faire des descentes à la

Une moisson peu abondante

Écrit par Bertin Ekani

Mercredi, 11 Mai 2011 07:48 - Mis à jour Mercredi, 11 Mai 2011 08:33

base en pleine session. C'est le lieu de s'interroger sur la nature de ces comptes rendus faits pendant cette période. Il est particulièrement affligeant de constater que certains députés et dans une large mesure quelques membres du gouvernement ne prennent pas à cœur leurs missions. Leur comportement est très éloigné du devoir républicain.

© Bertin Ekani /Le Patriote

{jcomments on}